



Contribution du Sgen-CFDT à la consultation “Quelles priorités éducatives” de France Stratégie

Le principe d'un continuum Ecole-Collège pour prendre en charge le socle commun de connaissances et de compétences a été réaffirmé en 2013 par la loi d'orientation et de refondation de l'Ecole. Il connaît un début de mise en œuvre par la mise en place de nouveaux cycles dont un commun CM/6e. Un second continuum est à construire en cohérence avec le premier qui articulerait les trois années qui précèdent et les trois années qui suivent le baccalauréat et qui s'étendrait donc de la seconde à l'insertion professionnelle ou au niveau L du cursus LMD.

1. Eléments de diagnostic :

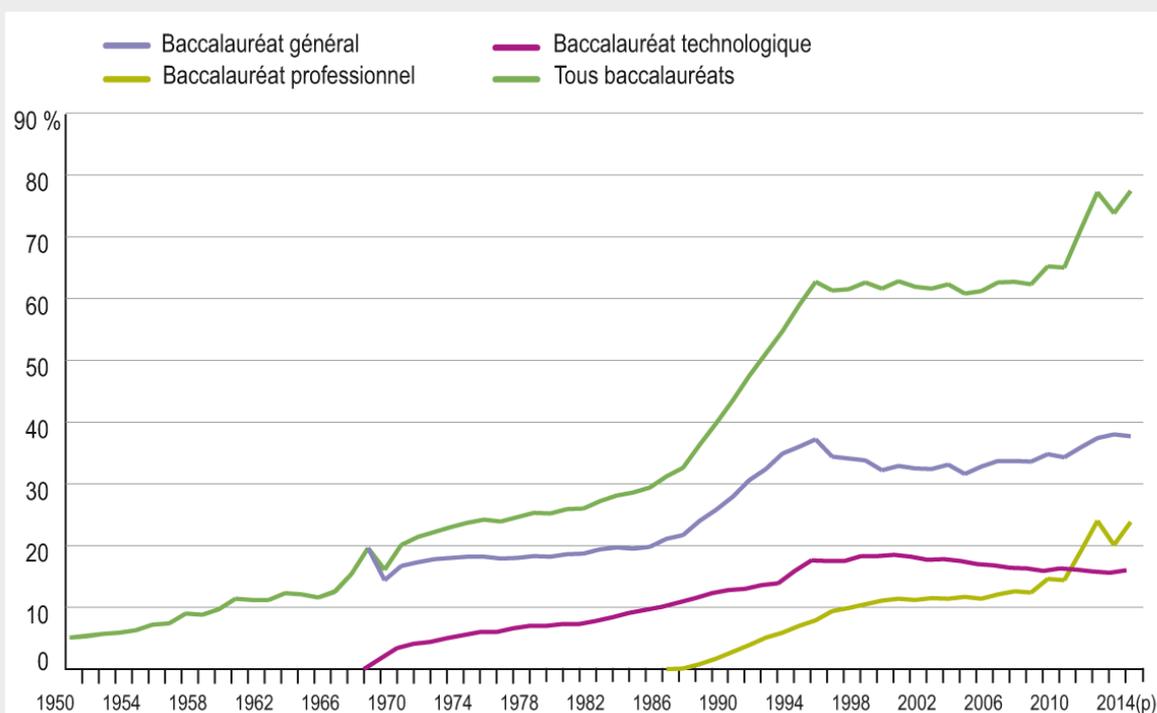
Notre système de formation initiale vise un double objectif :
atteindre 80 % de bacheliers dans une génération ;
atteindre 50 % de cette génération diplômés au niveau II.

L'augmentation constante de la proportion de bacheliers dans une génération depuis une trentaine d'année suit une courbe qui évolue en palier, mais l'objectif n'est toujours pas atteint. Après une forte progression entre 1985 et 1995, la proportion de bacheliers passe alors de 29 % à 62 %, on assiste entre 1995 et 2008 à une stagnation autour de ce pourcentage. Suite à la mise en place de l'épreuve de rattrapage en baccalauréat professionnel puis à la rénovation de la voie professionnelle, une nouvelle progression de 12 points a lieu. Depuis deux ans nous avons atteint un nouveau palier autour de 77 %.



03 Proportion de bacheliers dans une génération (sessions 1950-2014p) (en %)

France métropolitaine jusqu'en 2000, France métropolitaine + DOM hors Mayotte depuis 2001



"Les proportions de bacheliers dans une génération des sessions 2011 à 2014 ont été mises à jour sur la base du bilan démographique publié par l'INSEE en mars 2014. Leurs valeurs peuvent donc différer de celles publiées l'année dernière. Ce bilan fournit des estimations provisoires de population à partir de 2012. Les proportions de bacheliers dans une génération des sessions 2012 à 2014 sont donc provisoires."
p : provisoire.

Sources : MENESR-DEPP, Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt.

L'analyse de la répartition des bacheliers entre les trois voies de formation, générale, technologique et professionnelle, montre clairement que la progression des bacheliers dans une génération est essentiellement due à l'augmentation des bacheliers professionnels, notamment au détriment des bacheliers généraux et technologique.

Il apparaît qu'en 2014 la proportion de bacheliers généraux a baissé de 10 points par rapport au niveau atteint en 1995, celle des bacheliers technologique de 8 points. Pendant ce temps les bacheliers professionnels représentent 17 points de plus.

04 Répartition des admis (hors spécialités technologiques et professionnelles agricoles) en 2014 par origine sociale (en %)

France métropolitaine + DOM hors Mayotte pour 1995,
y compris Mayotte à partir de 2013

| | Bac général | Bac technologique | Bac professionnel | Ensemble |
|--|----------------|----------------------|----------------------|--------------|
| Catégorie sociale renseignée | 97,1 | 92,0 | 72,3 | 88,5 |
| dont : | | | | |
| Agriculteurs exploitants | 2,0 | 1,7 | 2,0 | 1,9 |
| Artisans, commerçants, chefs d'entreprise | 9,8 | 10,3 | 13,1 | 10,7 |
| Cadres, professions intellectuelles supérieures | 35,9 | 16,4 | 9,8 | 25,2 |
| Professions intermédiaires | 16,0 | 15,5 | 11,6 | 14,8 |
| Employés | 16,4 | 21,4 | 16,2 | 17,5 |
| Ouvriers | 11,4 | 20,5 | 33,7 | 18,9 |
| Retraités | 1,7 | 2,2 | 3,6 | 2,3 |
| Autres personnes sans activité professionnelle | 6,8 | 12,0 | 9,9 | 8,7 |
| Ensemble | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Sources : MENESR-DEPP. | | | | |

On voit donc que notre système de formation du second degré, tel qu'il est structuré aujourd'hui peine à atteindre l'objectif de 80 % de bacheliers parmi une génération, quand bien même celui-ci date de trente ans. Les progrès qui ont été fait reposent principalement sur la voie professionnelle et notamment sur trois mesures : création des baccalauréat (1985), introduction des épreuves de rattrapages (2009) et rénovation de la voie professionnelle (première cohortes en 2011). De plus ces progrès se sont faits au prix d'une répartition sociale des élèves entre voies de formation.

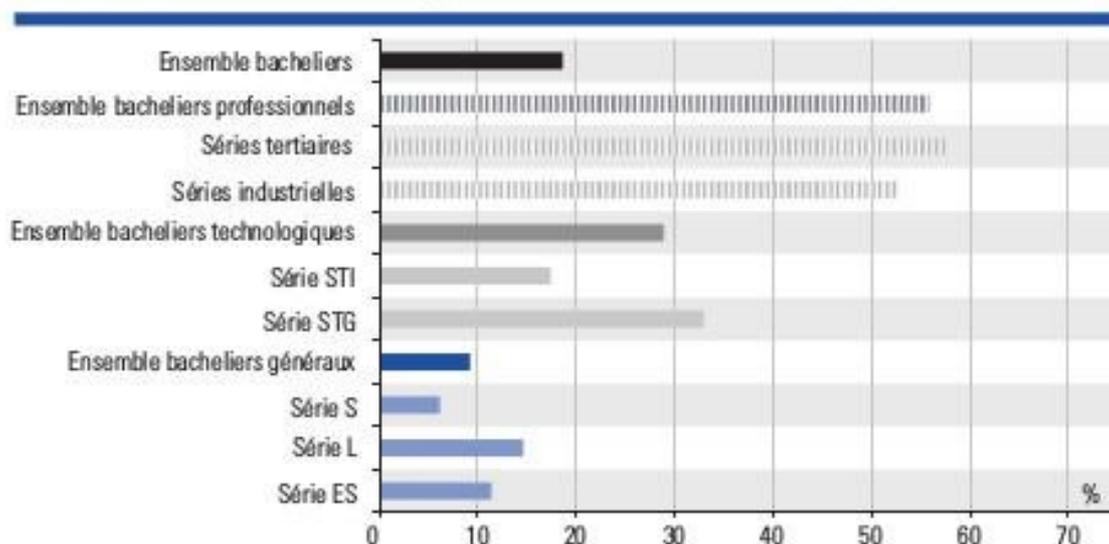
Quant à l'objectif d'avoir 50 % de diplômés de niveau II dans une génération il pose lui la question de la réussite des étudiants.

Selon les filières d'études post-bacs et des filières de bacs d'origines les situations sont très différentes et ne permettent de tenir un discours généralisateur. Le système français d'enseignement supérieur et sa diversité de filières est un des plus performants de l'OCDE (seuls 19% des entrants sortent sans diplôme, cf NI du MESR n°13-10), cette proportion de sortants sans diplôme varie entre 9% pour les bacheliers généraux et 55% pour les bacheliers



professionnels dont pourtant seulement un peu moins de la moitié poursuit des études. Toutefois, si il est extrêmement important chez les bacheliers professionnels, l'échec dans le post-bac ne concerne pas cette seule catégorie d'étudiants.

GRAPHIQUE 2 - Taux d'échec dans le supérieur selon la série du baccalauréat (%)



Lecture : parmi les jeunes entrés en sixième en 1995 qui ont obtenu le baccalauréat et qui ont ensuite poursuivi des études supérieures, 19 % n'ont pas obtenu de diplôme de l'enseignement supérieur. La proportion est de 29 % pour les titulaires d'un baccalauréat technologique.

Champ : France métropolitaine.

Source : MEJF-DGRI / DGESIP-SIES - Panel d'élèves entrés en sixième en 1995 dans un collège public ou privé

Au bout de cinq ans, 57 % des bacheliers entrés en licence générale ont obtenu une licence. Si 34 % l'ont obtenu en trois ans, 16 % ont mis un an de plus et 7 % encore un an.

Tous diplômes confondus, 69 % des bacheliers 2008 entrés en L1 à la rentrée 2008 sont diplômés de l'enseignement supérieur. Près de la moitié des entrants de 2008 sont toujours inscrits dans une formation en octobre 2013, majoritairement en master (27 % dont 17 % en master 2). Mais les trois quarts des bacheliers technologiques ne poursuivent plus d'études, et la moitié sont sortis sans diplôme.

Au total, 21 % des bacheliers 2008 entrés en L1 après le baccalauréat ont arrêté leurs études supérieures et n'ont pas obtenu de diplôme.

Dans les filières du post-bac STS, la prédominance des bacheliers technologiques parmi les candidats continue de s'effriter (38,1 % en 2014 contre 53,7 % en 2005) au profit des bacheliers professionnels. La part de ces derniers ne cesse de croître : elle est de 30,2 % en 2014 (26,7 % en 2013, 10 % en 1999). Le taux de réussite à l'examen est stable pour les bacheliers généraux et pour les bacheliers technologiques, respectivement à 85,2 % et 77,6 %. Par contre il reste faible pour les bachelier pro en se stabilisant à 59,4 % après deux années de forte hausse.

Ce taux massif d'échec des bacheliers professionnels ne peut laisser indifférent et les seules mesures de quotas ne résoudront ni la question de la réussite, ni l'injustice sociale qu'il constitue, ni le recul d'une réelle démocratisation que traduisent ces constats et les analyses plus fines qu'il faut poursuivre. Pour augmenter la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur il est impératif de donner des objectifs au niveau pré-bac.

L'organisation du lycée en filières hiérarchisées est en effet très rigide et enferme les élèves dans une structure tubulaire menant de la seconde à la terminale, faute de passerelles existantes ou suffisantes.

Cette hiérarchisation des trois voies d'accès au baccalauréat correspond à une réelle ségrégation sociale. La scolarisation dans chacune des trois voies d'accès au baccalauréat est en effet très corrélée socialement : en 2013 36,1 % des élèves de première et terminale générales étaient issus de familles socialement favorisées, alors que c'était seulement le cas pour 17,5 % de ceux de première et terminale technologique et 8,1 % des élèves de la filière professionnelle.

L'«effet filière » renforce ainsi le rôle du diplôme acquis dans la formation initiale comme identifiant social alors que la formation tout au long de la vie est un impératif pour l'élévation du niveau de qualification et pour tendre à l'égalité des places dans la société.

Ainsi non content de favoriser la reproduction sociale la structuration actuelle du lycée ne favorise pas significativement l'élévation du niveau de formation et de qualification de la population.

Il convient aussi de s'interroger sur la nature du bac.

Même s'il est toujours en théorie le premier grade universitaire le baccalauréat n'est de fait plus considéré comme un diplôme du supérieur, ni par les établissements sélectifs qui recrutent essentiellement sur la base du livret scolaire, ni par les universités qui le considèrent souvent comme une obligation pesante – celle d'accueillir tous les bacheliers, sans considération des capacités de réussite ni du projet d'orientation.

Mais par ailleurs, le baccalauréat garde une fonction essentielle de pilotage par aval de la scolarité et du travail en lycée, pour les professeurs comme pour les élèves.

Malheureusement, cet examen est aujourd'hui trop « scolaro-centré » et organisé comme une validation des études secondaires. Il ne dit pas grand-chose sur les capacités à poursuivre des études, ni sur l'adéquation entre les études secondaires suivies et les études supérieures envisagées.

Mis à part au lycée professionnel où le contrôle en cours de formation domine, les baccalauréats technologiques et généraux restent organisés par une série d'épreuves terminales « coefficientées » selon la coloration du diplôme. L'objectif de chaque enseignant de terminale est donc de s'engager dans la course au programme, considérant que sa mission sera accomplie s'il y parvient ou s'en rapproche le plus possible.



Les règles du jeu sont en général connues, les épreuves codifiées, mais la densité des programmes n'aura pas permis d'accompagner les rythmes d'acquisition des élèves ni d'approfondir telle partie du programme, encore moins de favoriser l'autonomie ou le travail collaboratif. La logique est celle de la compétition où tout se joue en une seule fois, avec la part d'aléatoire liée (en particulier mais pas seulement) à la correction. Il apparaît donc comme un examen « barrière », qui régule les flux par l'échec, mais sans réelle efficacité

2. Préconisations :

Considérant ce qui vient d'être dit sur le « bac barrière » et à défaut de le faire disparaître, il convient de le transformer radicalement en « bac passeport ». « Passeport », c'est-à-dire permettant de circuler dans le système d'enseignement et non d'être enfermé dans un tube dont l'entrée a été ouverte par l'obtention du diplôme barrière, voire par la connaissance des codes scolaires qui ont permis la « bonne » orientation bien en amont du bac.

Les trois années qui précèdent le bac sont donc marquées à la fois par l'entraînement à l'examen et par le grand jeu de l'orientation qui consiste à tenter de rester dans la voie la plus prestigieuse (scientifique depuis le milieu du XXe siècle).

Dans le même temps les modes d'accès aux savoirs sont bouleversés et les connaissances nouvelles font éclater les cloisonnements hérités du passé.

Cette logique de filières, distribuées en 3 voies et n séries, ne permet pas au lycée de tenir la route dans un monde de formation tout au long de la vie.

Le Sgen-CFDT propose des parcours de formation en lycée, connecté au premier cycle universitaire dans un continuum « bac moins trois - bac plus trois », connecté également à la formation continue des adultes. Ces parcours de formation seraient construits à partir de modules de formation générale, technologique et/ou professionnelle, de différents niveaux.

Il doit permettre une construction progressive des parcours sur la base modules de compétences et de connaissances capitalisables. Les modules peuvent être disciplinaires, pluridisciplinaires, de découverte, d'ouverture au monde, d'engagement...

Le mode d'évaluation est précisé à l'avance.



En plus de la capitalisation des modules validés au fil du parcours, le baccalauréat ferait l'objet d'une épreuve intégrée représentative du parcours de l'élève.

En 2008 la mission menée par le recteur Gaudemar avait permis de jeter les bases d'une organisation proche de celle-ci. Par ailleurs, des systèmes comme celui du collégial au Canada, montrent qu'elle est possible.

Pour améliorer l'articulation entre le second degré et l'enseignement supérieur, il faut institutionnaliser des structures d'échanges et de contacts, et renforcer la progressivité et l'efficacité des dispositifs d'aide à l'orientation des lycéens.

Le rapprochement entre les différentes filières du post-bac doit progresser plus vite. Le Sgen-CFDT continue à revendiquer l'intégration de toutes ces filières, y compris les CPGE, dans des structures universitaires, et l'harmonisation des taux d'encadrement entre ces formations. Les diplômes restent les garants de la validation d'une formation de qualité. Ils répondent aux enjeux de la qualification et de l'insertion, établis sur la base de référentiels de connaissances et de compétences.

Leur mode d'acquisition doit être adapté à la diversité des parcours, à l'orientation et à la formation tout au long de la vie.

Leur modularité doit être assurée par une structuration en unités transférables d'une formation diplômante à une autre, et accessible tout au long de la vie, notamment par la validation des acquis de l'expérience. L'élève ou l'étudiant doit avoir un réel accès au transfert de ses unités d'enseignement.

Le passage d'une logique d'orientation au travers de voies prédéfinies à une logique de construction de parcours nécessite que l'élève ou l'étudiant soit accompagné. Il n'a plus seulement besoin d'information, mais d'une aide à la réflexion sur son travail et son projet. Pour le Sgen-CFDT, le pilotage du temps d'accompagnement de l'élève ou de l'étudiant doit être géré dans le cadre d'un tutorat de groupe.

Le tutorat nécessite un adulte référent, qui peut tisser une relation d'aide et d'écoute forte avec un nombre restreint d'élèves ou d'étudiants qu'il a la charge d'aider plus particulièrement à la construction de leur parcours, en synergie avec l'équipe éducative et notamment avec le Conseiller d'Orientation Psychologue.

L'accompagnement des élèves et des étudiants, le travail en équipe et la participation au pilotage de l'établissement font partie des missions des enseignants et sont intégrés dans leurs services.

